

Le logement—Loi

Nous acceptons de bonne grâce d'appuyer les dispositions tendant à donner à la Société canadienne d'hypothèques et de logement une base plus forte et un sens des affaires plus poussé quoique, encore ici, je dois dire qu'une fois le bill renvoyé au comité nous comptons bien examiner le bill plus en détail et demander des précisions aux représentants de la SCHL au sujet de ces dispositions particulières. Nous devons toutefois profiter de l'occasion pour voir de près les solutions que propose le bill pour remédier à la crise du logement que nous traversons actuellement.

● (1600)

Le ministre des Travaux publics, qui est aussi chargé du logement (M. Cosgrove) a déjà acquis une certaine expérience à un autre niveau de gouvernement, puisqu'il a été maire de sa ville et même conseiller municipal du grand Toronto. Durant la courte période pendant laquelle j'ai été chargé des questions de logement au sein de mon parti, j'ai appris à connaître le ministre. Je tiens à dire que j'ai beaucoup de respect pour lui parce que c'est un homme droit et honnête. Il a sûrement dû recevoir un coup fourré pour présenter ce bill qui traduit sur le plan législatif les mesures en matière de logement contenues dans le budget du ministre des Finances (M. MacEachen), qui ne règlent en rien la crise tragique que nous traversons. Tous ceux qui ont fait confiance au ministre chargé du logement qui leur disait d'attendre la présentation du budget doivent être bien déçus de ce texte.

Il est amusant de constater que nous entamons l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture au moment même où l'on annonce les chiffres désaisonnalisés de mises en chantier pour le mois de janvier. Au cours de ce mois, seulement 148,700 logements ont été mis en chantier, soit 18 p. 100 de moins que le mois précédent. Je profite de l'occasion pour revenir sur les propos que le ministre a tenus tout à l'heure au sujet des IRLM. La seule raison pour laquelle le nombre des mises en chantier en novembre et en décembre a augmenté, c'est parce que les entrepreneurs voulaient profiter du programme des IRLM avant que le ministre des Finances y mette fin, comme le prévoyait le budget. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question tout à l'heure.

Ce débat coïncide également avec la diffusion aujourd'hui d'une lettre qui a fait tout à l'heure l'objet d'une question orale. La lettre en question, signée par dix députés libéraux fédéraux, dont deux membres du cabinet, s'accompagnait d'un communiqué. Ce communiqué dit ceci:

M. Roy: En français.

M. McGrath: Le député lira lui-même le communiqué en français. J'espère qu'il va participer au débat et défendre la position de ses dix collègues et amis.

M. Roy: Je suis inscrit en effet.

Mlle MacDonald: Grand bien vous en fasse.

M. McGrath: Voici la teneur de ce communiqué:

A la suite de deux réunions de leur caucus régional, les députés de la région centre-est de Montréal ont rendu publique aujourd'hui une lettre envoyée au premier ministre, M. Trudeau, lui demandant de prendre immédiatement des mesures pour combattre le chômage.

Les dix députés ont proposé deux nouveaux programmes pour créer des emplois dans certains secteurs donnés de l'économie.

Le premier consiste à stimuler l'industrie de la construction à cause de ses effets d'entraînement bien connus.

Je continue à citer:

Le programme contribuerait également à combler le déficit d'environ 50,000 logements qu'a enregistré le Canada en 1981.

Évidemment, c'est une estimation très prudente.

Comme deuxième mesure, le groupe propose un programme qui aiderait les entreprises à embaucher un plus grand nombre de jeunes de moins de 25 ans, puisque c'est le groupe le plus durement touché par le chômage.

Et le communiqué se termine de la manière suivante:

Les députés sont également convaincus qu'il faut adopter ces mesures sur-le-champ car ils ne sauraient attendre les résultats d'une politique économique à long terme qu'en d'autres circonstances, ils estiment saine et réaliste.

La lettre porte les signatures suivantes: le député de Saint-Léonard-Anjou, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin); le député d'Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal), ministre d'État du Québec; le député de Laurier (M. Berger); le député de Montréal-Mercier (M^{me} Hervieux-Payette); le député de Rosemont (M. Lachance); le député de Gamelin (M. Portelance), le député de Saint-Jacques (M. Guilbault); le député de Saint-Michel (M^{me} Killens); le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) et enfin, le député de Bourassa (M. Carlo Rossi).

Mlle MacDonald: Ils ont envoyé leur lettre après avoir vu le projet de loi du ministre.

M. McGrath: Fait à signaler, monsieur l'Orateur, ils ont adressé leurs instances au premier ministre (M. Trudeau) entre la première lecture et le débat de la deuxième lecture du projet de loi. Pourquoi a-t-il fallu que l'un des plus anciens ministres et le plus nouveau d'entre eux d'ailleurs très respecté, aient été obligés de communiquer ainsi avec le gouvernement, alors qu'ils en sont membres? Cela m'intrigue. Il y a sûrement anguille sous roche. Peut-être assistons-nous au commencement d'un petit jeu visant à sortir du pétrin le ministre chargé du logement et le ministre des Finances. Peut-être les verrons-nous tous les deux, avant même la fin du présent débat, faire un geste magnanime en présentant d'autres amendements qui iraient beaucoup plus loin que les maigres dispositions du budget. Peut-être est-ce là leur objectif.

Connaissant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, membre ancien et expérimenté de la Chambre, et le ministre d'État, membre très respecté et très compétent de la Chambre, je soupçonne qu'il y a là beaucoup plus que ne le laisse entendre le communiqué. Il est intéressant de remarquer que le ministre des Travaux publics, qui est chargé du logement, n'en a pas fait mention. Je crois que, d'ici à la fin du débat, nous en apprendrons davantage, probablement bien davantage sur le contenu de la lettre.